



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/1/Add.2
17 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

- **Ajouter** le texte suivant à la fin du point 7 e) de l'ordre du jour dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/1/Add.1 :

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/18/Add.1 renvoie au rapport de vérification et au plan de travail 2011 et porte sur les solde des fonds pour le plan d'élimination du tétrachlorure de carbone (CTC) dans les secteurs de la consommation et de la production en Inde, tel que l'indique les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/34 et Add.1.

Questions à traiter

- Demander ou non de retourner les fonds restants; ou
- Approuver un nouveau plan de travail.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

Le Comité exécutif peut souhaiter :

- a) Prendre note du rapport de vérification de 2011 portant sur l'élimination de la consommation et de la production du tétrachlorure de carbone en Inde;

b) À la lumière de toute décision prise au cours de la discussion du point 6 b) i) de l'ordre du jour, présenter un rapport périodique consolidé, et procéder de l'une des façons indiquées ci-dessous, en cas d'approbation de la recommandation concernée dans ce rapport :

i) Demander à la Banque mondiale, à titre d'agence d'exécution principale, de présenter à la dernière réunion de 2014 des rapports d'achèvement de projet pour toutes les activités du plan d'élimination du CTC en Inde;

Ou

ii) Demander à la Banque mondiale de terminer la mise en œuvre des plans de travail déjà approuvés;

iii) Demander un rapport de situation sur les activités en cours, les soldes restants, les obligations et le calendrier visant l'achèvement de chaque agence bilatérale et agence d'exécution participantes à la première réunion en 2014;

Ou

iv) Envisager d'approuver une partie ou la totalité des activités proposées dans le plan de travail portant sur l'élimination du CTC en Inde, à la lumière des observations et des renseignements fournis;

v) Envisager de demander à la Banque mondiale de transférer à une autre agence d'exécution les fonds jugés nécessaires pour maintenir en service l'unité de gestion des projets afin d'assurer le suivi au-delà de 2013;

vi) Demander au gouvernement du Japon, à titre d'agence bilatérale, ainsi qu'à l'ONUDI, de ne pas prendre de nouveaux engagements, et de retourner les soldes des fonds d'ici la fin de 2013; et

vii) Demander un rapport particulier, y compris des rapports séparés sur les activités en cours et les activités terminées depuis la 70^e réunion, les dépenses afférentes, les soldes restants, les obligations et le calendrier pour l'achèvement à la Banque mondiale, à l'ONUDI et au gouvernement du Japon à titre d'agence bilatérale, en ce qui a trait à leurs activités respectives, ainsi qu'un résumé, à être présenté par la Banque mondiale à titre d'agence principale huit semaines avant la dernière réunion de 2014.
